

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Nombre de membres élus : 4
En exercice : 4
Présents : 4
Pouvoirs : 0
Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, M. Jean PLENAT, M. Patrick LESAGE, M. Jean-Paul JULIEN

Date de convocation : 14/01/2022

N° délibération : 2022-02

**VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

Vu l'article L-2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales, un débat a lieu au conseil syndical sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Par son vote, le Conseil Syndical prend acte de la tenue du débat, et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le débat.

Le rapport d'orientations budgétaires, adressé aux membres du conseil avec la note de synthèse, est annexé à la présente délibération.

*Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré
(4 voix pour)*

PREND ACTE de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2022.

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires transmis avec la convocation du conseil syndical et annexé à la présente délibération.

VOTE :

-Voix pour : 4

-Voix contre : 0

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
GIL BERNARDI

Gil Bernardi

